

2 man 1560
en 1561

Monsieur. Le bon amour des protestans, pour ce qui est de pardon et aboacion
 generale pour ceulx de mes subyerts au principault de Brabant qui
 ont portez armes ou autrement pourroient avoir assiste le seigneur
 de montbrun en vraye et offense au fait de la Religion, jusques a
 present, mais les moderacions et conditions y proposées. Et pour ce
 raison sur que sans les temps et l'usage qui me contraincent a
 condescendre a telle grace, et que je me doute que mesmes mesmes
 seigneurs non admettez de ces temps en des humeurs des subyerts de ceulx
 principaults jusques seigneurie ne voudroient de ceulx de mesmes
 offense ou suscite opinion de la sainte Religion, et assavoir que
 je porte a un saint et inviolable Religion, et tous mesmes
 que je sans doute messeme de mesmes de mesmes. Considerant que
 la chose m'importe. Je ne veulx despescher ceulx aboacion, sans vous
 principalement communiquez la forme de celle. Dans priant par
 tout de parer pour moi, que de la despescher et changer selon bon
 discretion. afin que je puisse despescher les ceulx patents d'icy de
 ces deces formes qui vous semblera convenir et appartenir. Et
 sans mesmes. mesmes de mesmes. Dans faire plus et sans
 quant je vous priez m'excuser. Dans le boy ceulx que je me
 recommande affectueusement en Dieu bonne grace. Et par Dieu bon
 pour mesmes et sans mesmes. Dans le boy ceulx que je me
 Le 20 mars 1561

Certes vous bien
 bon amy a vous faire
 service

J. M. de Mans

L. M. *monnus*

^{ca.}
Mons^{tr} de L^z *me*
jusque *datras*